



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 26 juin 2026

Objet : Un Lynx remis en liberté dans le Massif des Vosges: retour à la nature pour une jeune femelle soignée durant l'hiver dernier

Chaque année, plusieurs individus de Lynx en détresse ou blessés sont capturés pour être soignés. Au printemps, si leur situation le permet, ils sont remis dans leur milieu naturel.

Après les 5 relâcher opérés dans le Massif du Jura, une jeune femelle Lynx qui avait été signalée en état de détresse à l'automne dernier, a été remise en liberté dans les Vosges du Nord à proximité du lieu où elle avait été recueillie.

Prise en charge et réhabilitée par le centre de soin du Gorna situé dans le Bas-Rhin, cette jeune Lynx a été jugée apte à sa réinsertion dans le milieu naturel et a été relâchée en Moselle par les services de l'Office Français de la Biodiversité. Cette remise en liberté est une première sur ce Massif qui compte une dizaine d'individus.

Habilité depuis 2024, le Gorna est le second centre de soin de la faune sauvage en France à pouvoir accueillir des Lynx. Il rejoint le Centre Athénas dans le Jura, longtemps seule structure autorisée pour réhabiliter cette espèce. L'extension géographique de la population de Lynx nécessite en effet de renforcer les capacités de prise en charge de cette espèce.

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

Le Lynx boréal, le plus grand félin sauvage présent en Europe, est une espèce menacée et strictement protégée au niveau international et national dont l'état de conservation revêt un enjeu majeur pour la France. Actuellement les deux principales menaces sont les collisions routières et les destructions illégales qui représentent à elles seules, plus de 80 % de la mortalité.

Cette remise en liberté est encadrée par un arrêté ministériel. Les services de l'État (Préfectures de département, DREAL Grand-Est, DDTs, Office Français de la Biodiversité) veillent au respect des dispositions prévues.

La jeune Lynx a été équipée d'un collier VHF/GPS pour garantir sa sécurité et collecter des informations sur sa réinsertion et sa bonne réadaptation au milieu naturel.

Les opérations de prise en charge de Lynx blessés et plus généralement de préservation de l'espèce s'inscrivent dans le cadre plus large du Plan national d'actions (PNA) coordonné par la Préfète de Bourgogne-Franche-Comté et, localement, d'un plan régional d'actions (PRA) pour le massif des Vosges animé par le parc naturel régional des Vosges du Nord.

Ces plans qui mobilisent l'ensemble des acteurs concernés (représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs etc) visent à rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable.

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr